

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Montpellier, le 09/06/2026

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE MONTPELLIER**

6, rue Pitot
CS 99002

34063 MONTPELLIER CEDEX 02

Téléphone : 04.67.54.81.00

Télécopie : cf site internet

Greffe ouvert du lundi au vendredi de
08h30 à 12h00 - 13h30 à 17h00

MAIRIE DE MONTREAL
12 JUIN 2026
RECUE

E26000056 / 34

M. le Maire
Commune de MONTREAL
Monsieur Bernard BEIL
Rue de la Mairie
11290 MONTREAL

<https://montpellier.tribunal-administratif.fr>

Dossier n° : E26000056 / 34

(à rappeler dans toutes correspondances)

E-COMMUNICATION DECIS. DESIGNATION COMMISSAIRE OU COMMISSION

Objet : Enquête publique unique relative à une demande d'autorisation environnementale - Renouvellement et extension de la carrière alluvionnaire de la SAS LES SABLIERES de BRAM sur la commune de Montréal lieux-dits "Le Pignier" et "Guilhermis".

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle est désigné Monsieur Jean-Luc ROUX en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Edmond DE CHIVRE en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,
ou par délégation,


Kelly BOURRIGAU

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MONTPELLIER

09/06/2026

La présidente du tribunal administratif

N° E26000056 /34

Décision portant désignation d'un commissaire-enquêteur

Vu enregistrée le 08 juin 2026, la lettre par laquelle Monsieur le Préfet de l'Aude demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique unique relative à une demande d'autorisation environnementale - Renouvellement et extension de la carrière alluvionnaire de la SAS LES SABLIERES de BRAM sur la commune de Montréal lieux-dits "Le Pignier" et "Guilhermis". ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L 123-1 et suivants et R 123-5 ;

Vu la décision en date du 1er juillet 2025 par laquelle la Présidente du tribunal administratif a délégué Mme Agnès BOURJADE, première conseillère, pour procéder à la désignation des commissaires-enquêteurs ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2026 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Jean-Luc ROUX est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Monsieur Edmond DE CHIVRE est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : L'indemnisation du commissaire-enquêteur sera assurée par la société SAS LES SABLIERES DE BRAM, responsable du projet, en application de la décision du président du tribunal administratif fixant les sommes qui lui sont dues.

ARTICLE 5 : La présente décision sera notifiée à Monsieur le préfet de l'Aude, à Monsieur Jean-Luc ROUX et à Monsieur Edmond DE CHIVRE.

Fait à Montpellier, le 09 juin 2026

La magistrate-déléguée,

A large, stylized signature in black ink, consisting of a large loop and a smaller loop, enclosed within an oval shape.

Agnès BOURJADE